FADOQ
Club de Brossard

PROCÉDURE

ACTIVITÉS DONT L'INSCRIPTION SE FAIT PAR SESSION

Adoptée au Conseil d'administration du 10 novembre 2026

SESSION D'AUTOMNE

Les inscriptions à la session d'automne se font exclusivement en personne, pendant les journées prévues à cette fin. **Aucune préinscription n'est acceptée, que ce soit par téléphone, en personne ou au moyen d'une enveloppe déposée dans la boîte sécurisée du Club FADOQ de Brossard.** Cette règle vise à assurer l'équité envers les personnes qui se déplacent.

Documents requis et paiement à l'inscription

- Pour vous inscrire, vous devez présenter une carte FADOQ et une carte Bciti valides et à jour. Une autre personne peut vous inscrire en votre nom si elle dispose de tous les renseignements requis.
- Si vos cartes ne sont pas valides, vous ne pouvez ni vous inscrire à une activité ni être ajouté à une liste d'attente.
- Les frais doivent être payés au moment de l'inscription, en argent comptant ou par chèque. **Le chèque doit être fait à l'ordre du Club FADOQ de Brossard et daté du jour de votre inscription.**

Inscription après la période prévue

- Pour demander une inscription après la période prévue, **contactez la personne responsable de l'activité** en cliquant sur la petite enveloppe jaune à côté de son nom sur le site Web du Club.
- Le dépôt d'une enveloppe dans la boîte sécurisée **ne constitue pas une inscription**. La personne responsable doit d'abord approuver votre inscription.

Paiement après confirmation de l'inscription

- Une fois votre inscription confirmée, remettez votre paiement, en argent comptant ou par chèque, au bureau de la FADOQ durant les heures d'ouverture. Vous pouvez aussi le déposer dans la boîte sécurisée près de la porte du bureau, dans une enveloppe portant votre nom et celui de la personne responsable.
- **Le chèque doit être fait à l'ordre du Club FADOQ de Brossard et daté du jour où la personne responsable confirme votre inscription.** Le paiement doit être reçu au plus tard une semaine après la date d'inscription.
- Si votre paiement n'est pas reçu dans ce délai, votre place sera attribuée à la prochaine personne.

SESSION D'HIVER

Préinscription prioritaire

Les personnes inscrites à la session d'automne recevront un courriel les invitant à se préinscrire à la session d'hiver.

- La priorité de préinscription s'applique uniquement au même cours que celui de la session d'automne.
- Si vous ne répondez pas au courriel d'invitation pendant la période de préinscription, votre place réservée sera automatiquement libérée.

Inscription après la période de préinscription

- Après la période de préinscription, toute personne intéressée peut s'inscrire à un cours. Pour cela, **contactez la personne responsable de l'activité** en cliquant sur la petite enveloppe jaune à côté de son nom sur le site Web du Club.
- Le dépôt d'une enveloppe dans la boîte sécurisée **ne constitue pas une inscription**. La personne responsable doit d'abord approuver votre inscription.

Paiement après confirmation de l'inscription

- Une fois votre inscription confirmée, remettez votre paiement, en argent comptant ou par chèque, au bureau de la FADOQ durant les heures d'ouverture. Vous pouvez aussi le déposer dans la boîte sécurisée près de la porte du bureau, dans une enveloppe portant votre nom et celui de la personne responsable.
- **Le chèque doit être fait à l'ordre du Club FADOQ de Brossard et daté du jour où la personne responsable confirme votre inscription.** Le paiement doit être reçu au plus tard une semaine après la date d'inscription.
- Si votre paiement n'est pas reçu dans ce délai, votre place sera attribuée à la prochaine personne.

SESSION PRINTEMPS

Préinscription prioritaire

Les personnes inscrites à la session d'hiver recevront un courriel les invitant à se préinscrire à la session de printemps.

- La priorité de préinscription s'applique uniquement au même cours que celui de la session d'hiver.
- Si vous ne répondez pas au courriel d'invitation pendant la période de préinscription, votre place réservée sera automatiquement libérée.

Inscription après la période de préinscription

- Après la période de préinscription, toute personne intéressée peut s'inscrire à un cours. Pour cela, **contactez la personne responsable de l'activité** en cliquant sur la petite enveloppe jaune à côté de son nom sur le site Web du Club.
- Le dépôt d'une enveloppe dans la boîte sécurisée **ne constitue pas une inscription**. La personne responsable doit d'abord approuver votre inscription.

Paiement après confirmation de l'inscription

- Une fois votre inscription confirmée, remettez votre paiement, en argent comptant ou par chèque, au bureau de la FADOQ durant les heures d'ouverture. Vous pouvez aussi le déposer dans la boîte sécurisée près de la porte du bureau, dans une enveloppe portant votre nom et celui de la personne responsable.
- **Le chèque doit être fait à l'ordre du Club FADOQ de Brossard et daté du jour où la personne responsable confirme votre inscription.** Le paiement doit être reçu au plus tard une semaine après la date d'inscription.
- Si votre paiement n'est pas reçu dans ce délai, votre place sera attribuée à la prochaine personne.

DEMANDE DE CHANGEMENT EN COURS DE SESSION

À qui adresser votre demande

Pour changer de cours pendant la session, **adressez votre demande à la personne responsable de l'activité afin d'obtenir sa confirmation**. Cette personne gère les listes d'attente et les places disponibles. Il est interdit de demander un changement directement à un professeur.

Places disponibles et liste d'attente

- Votre demande sera acceptée **uniquement si une place est disponible dans le cours souhaité**.
- Si le cours est complet, vous pourrez seulement vous inscrire sur la liste d'attente.

Limite de remboursement

- Aucun remboursement ne sera accordé pour une demande présentée après le 3e cours.